

MARNEetGONDOIRE

communauté d'agglomération

Rapport d'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Budget assainissement

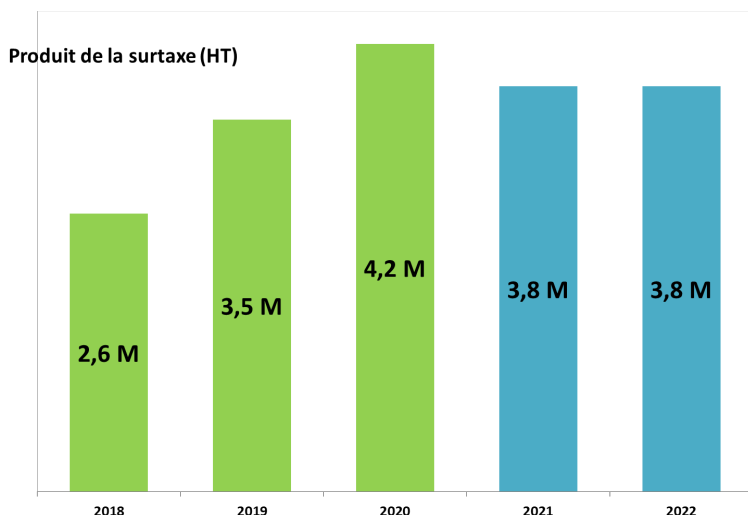
ARTS & LETTRES | ENVIRONNEMENT | TOURISME | TERRITOIRE | HABITAT | SÉCURITÉ & PRÉVENTION | ACTION SOCIALE



La communauté d'agglomération a initié en 2007 un programme pluriannuel d'investissement conséquent afin de réhabiliter ses réseaux ou de développer la mise en séparatif des réseaux unitaires d'assainissement. Si le PPI est inchangé dans son autorisation de programme, certains ajustements ont été réalisés en termes de crédits de paiement.

1. LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

1.1. LA SURTAXE ASSAINISSEMENT



Fin 2020, le conseil communautaire a voté pour la huitième année consécutive la stabilité du taux de la surtaxe assainissement pour 2021, alors même que le PPI reste ambitieux.

Les perspectives budgétaires reposent sur une évolution moyenne de ces dernières années, à savoir un produit moyen de 3,8 M€.

Cette estimation semble prudente.

1.2. LA TAXE DE RACCORDEMENT

La taxe de raccordement est la deuxième ressource du budget assainissement. Au regard de la difficulté à estimer un produit qui est dû par les redevables lors du raccordement au réseau d'assainissement et lors du dépôt du permis de construire, il est proposé de valoriser au budget primitif 2021 un volume de 300 k€.

Il faudra toutefois inscrire une enveloppe au titre des annulations de permis des années antérieures (100 k€)

1.3. LA REPRISE DU RESULTAT DES BUDGETS ASSAINISSEMENT DES COMMUNES ADHERENTES

La commune de Bussy Saint Georges n'a toujours pas transféré à la Communauté d'Agglomération le résultat de son ancien budget annexe de l'assainissement. En application de la délibération 2014-007 du 10 février 2014, le conseil communautaire s'est prononcé sur le transfert du résultat de clôture du budget assainissement de la commune de Bussy Saint Georges au 31 décembre 2013.

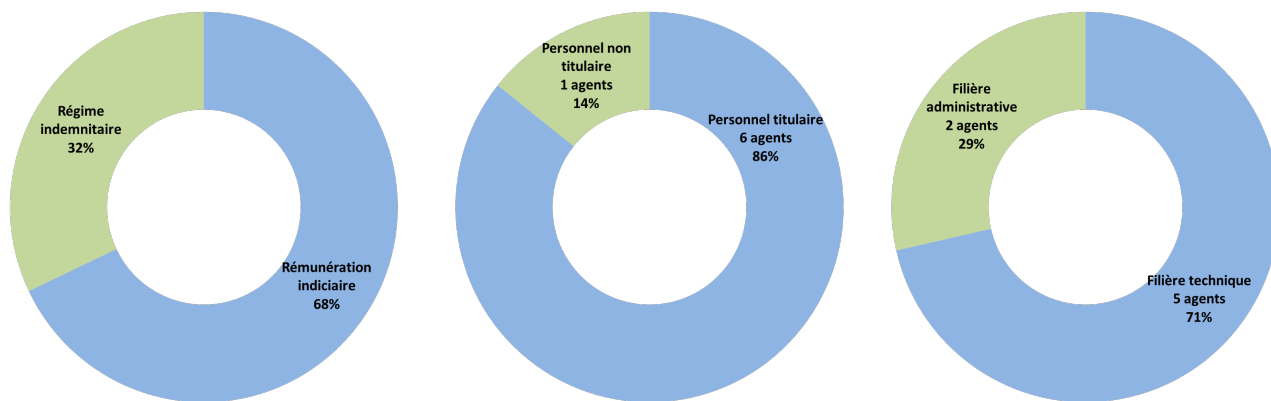
Ce résultat est excédentaire de 1 303,0 k€ en fonctionnement et déficitaire de 133,4 k€ en investissement, soit un résultat global 2013 de 1 169,6 k€.

La communauté d'agglomération a fait appel de la décision du tribunal administratif. Il est ainsi proposé d'inscrire de nouveau ces écritures sur le budget 2021.

2. LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

2.1. LES CHARGES DE PERSONNEL

Les trois graphiques suivants illustrent le poids de différents éléments dans la masse salariale en se basant sur les hypothèses de la construction budgétaire 2020.



Les tableaux ci-dessous permettent une lecture complémentaire avec une rétrospective depuis 2018. Il en ressort essentiellement une stabilité des effectifs et un poids globalement constant du régime indemnitaire par rapport à la rémunération indiciaire. Le budget assainissement ne mentionne ni heures supplémentaires, ni avantage en nature (hors ticket restaurant). Le temps de travail applicable par défaut sur la collectivité est de 35 heures.

	CA 2019		Pré CA 2020		DOB 2021	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Rémunération indiciaire	174 k€	50%	179 k€	49%	182 k€	49%
Régime indemnitaire	84 k€	24%	96 k€	27%	101 k€	27%
Charges	90 k€	26%	88 k€	24%	91 k€	24%
Total Masse Salariale	348 k€	100%	363 k€	100%	374 k€	100%

	2019		2020		2021	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Personnel titulaire	6	86%	6	86%	6 agents	86%
Personnel non titulaire	1	14%	1	14%	1 agent	14%
Nombre agents	7	100%	7	100%	7 agents	100%

	2019		2020		2021	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Filière technique	5	71%	5	71%	5 agents	71%
Filière administrative	2	29%	2	29%	2 agents	29%
Nombre agents	7	100%	7	100%	7 agents	100%

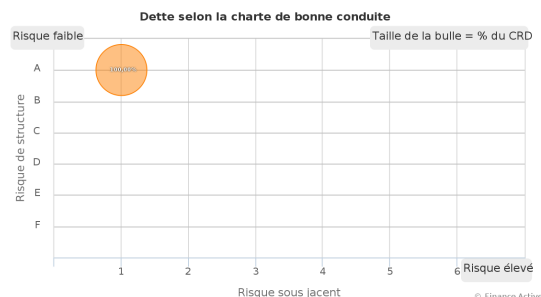
2.2 LA CHARGE DE LA DETTE

La communauté d'agglomération a développé un important partenariat avec l'agence de l'eau en terme de subventions ou de prêt à taux zéro. Ce partenariat a permis de ne pas emprunter en 2020.

Les orientations budgétaires 2021 reposent sur une croissance de la charge des intérêts d'emprunt.

En appliquant les critères de la charte Gissler, 100% de notre dette est saine avec un risque estimé le plus faible possible tant sur la structure que sur le sous-jacent.

Capital restant dû	13 284 256 €
Taux moyen (Ex/Ex Annuel)	1,03%
Durée de vie résiduelle	13 ans et 5 mois
Durée de vie moyenne	7 ans et 4 mois
Nombre de lignes	73



De plus, la composition de notre panier de la dette nous permet de dynamiser la gestion de la dette :

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	8 042 929 €	60,54%	1,54%
Variable	4 824 660 €	36,32%	0,17%
Livret A	416 667 €	3,14%	1,25%
Ensemble des risques	13 284 256 €	100,00%	1,03%

Le besoin de financement évolue pour connaître un pic en 2020 en application du programme pluriannuel d'investissement :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nouveaux emprunts AESN (a)	363 k€	484 k€	13 k€	342 k€	150 k€	150 k€
Nouveaux emprunts bancaires (b)	2 700 k€	1 700 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Remboursements (c)	1 016 k€	1 184 k€	1 290 k€	1 268 k€	1 253 k€	1 041 k€
Besoin de financement (a+b-c)	2 047 k€	1 000 k€	-1 277 k€	-926 k€	-1 103 k€	-891 k€

1.1. LES AUTRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les autres charges du budget assainissement sont notamment les charges à caractère général et les reversements des subventions AESN relatives à la mise en conformité des réseaux aux habitants. Les modalités de reversements ont été modifiées en 2020 générant un rattachement à hauteur du solde de la recette perçue.

Dans la continuité de l'exercice 2020, 2021 affichera des crédits pour des apurements de charges 28k€. C'est une demande de la Trésorerie afin d'améliorer la qualité des comptes, en nettoyant des comptes non régularisés (notamment des écritures de TVA de 2004 et 2005).

1.2. L'EVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
DRF	963 k€	1 319 k€	1 213 k€	967 k€	995 k€	1 005 k€
% d'évolution	-19,8%	36,9%	-8,1%	-20,3%	2,9%	1,1%

Les perspectives budgétaires encadrent fortement les dépenses réelles de fonctionnement.

La progression de crédits de 2020 s'explique par l'apurement de comptes à la demande de la Trésorerie. Il y a également un produit équivalent en face.

2. LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Les soldes intermédiaires de gestion affichent une épargne correcte, grâce à une diminution des charges de fonctionnement, à une dynamique de la surtaxe ainsi qu'à sa gestion active de la dette (la dette à taux 0 de l'agence de l'eau ne fait appel qu'à du remboursement du capital).

	2018	2019	2020	2021	2022
+ Produits de gestion courante *	3 852 k€	3 411 k€	4 765 k€	4 446 k€	4 146 k€
- Charges de gestion courante *	1 077 k€	879 k€	1 341 k€	1 023 k€	870 k€
= Épargne de gestion	2 775 k€	2 531 k€	3 424 k€	3 423 k€	3 276 k€
- Charges financières	176 k€	186 k€	230 k€	190 k€	130 k€
= Épargne brute	2 599 k€	2 345 k€	3 194 k€	3 233 k€	3 146 k€
- Remboursement capital dette	1 085 k€	1 250 k€	1 301 k€	1 450 k€	1 300 k€
= Épargne nette	1 514 k€	1 095 k€	1 893 k€	1 783 k€	1 846 k€

* Les produits sont retraités des reprises de résultat de fonctionnement suite à l'intégration de communes.

3. LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

Les crédits d'investissement sont la traduction opérationnelle du plan pluriannuel d'investissement qui repose sur l'autorisation de programme lié au PPI 2015-2021. Le montant de l'AP doit être réévalué au regard du glissement des PPI.

	AP	< CP 2019	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
TOTAL DEPENSES ACTUELLES	32,9 M€	18,6 M€	5,5 M€	4,2 M€	4,6 M€	0,0 M€
TOTAL DEPENSES PROPOSEES	34,6 M€	24,1 M€	5,5 M€	2,3 M€	4,1 M€	4,0 M€
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	34,6 M€	24,1 M€	5,5 M€	2,3 M€	4,1 M€	4,0 M€

La communauté d'agglomération a développé un important partenariat avec l'agence de l'eau Seine Normandie avec 681 k€ de subventions qui ont déjà été notifiées et qui seront inscrites au budget 2021. Le Conseil Départemental apporte également un soutien financier.